

Objet de la délibération

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

N° DEL-2020-0077

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

—————
**Séance Publique du
28 juillet 2020**
—————

Suite à la convocation du 21 juillet 2020, la séance est ouverte à 18h00 au Palais des congrès de Lorient, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cécile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Edouard BOUIN, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Freddie FOLLEZOU, Véronique GARIDO, Guy GASAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Annick GUILLET, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Gael LE FUR, Pascal LE LIBOUX, Steven LE MAGUER, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaelle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Brigitte MELIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Damien GIRARD donne pouvoir à Gaelle LE STRADIC, Anne-Maud GOUJON donne pouvoir à Anne-Valerie RODRIGUES, André HARTEREAU donne pouvoir à Pascal LE LIBOUX, Maryvonne LE GREVES donne pouvoir à Gael LE FUR, Karine MOLLO donne pouvoir à Bruno BLANCHARD, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Armel TONNERRE donne pouvoir à Lydie LE PABIC, Laurent TONNERRE donne pouvoir à Dominique YVON

Absents excusés :

Pierrick NEVANNEN

Fanny Grall et Steven Le Maguer sont désignés secrétaires de séance.

Pôle Ressources / DFI

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Cette année, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.263-18 du Code des Juridictions Financières, le vote sur l'arrêté des comptes 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes-à-réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif budget par budget, ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes-à-réaliser sont annexés à la présente délibération. L'intégralité du compte administratif est consultable aux Instances communautaires de Lorient Agglomération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, s'il peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote après avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le compte de gestion de chacun des budgets principal et annexes de l'exercice 2019 ;

Vu l'avis du Bureau ;

Vu l'avis de la Conférence des maires ;

Article 1er : **ARRETE** le compte administratif de chacun des budgets principal et annexes pour l'exercice 2019 en conformité avec le compte de gestion.

Article 2 : **CONSTATE** les restes-à-réaliser en dépenses et en recettes arrêtés au 31 décembre 2019 de chacun des budgets principal et annexes.

Délibération adoptée à la majorité par 59 voix pour et 12 abstentions.

Abstentions : Dominique BEGHIN, Edouard BOUIN, Gilles CARRERIC, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Steven LE MAGUER, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaele LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Rose MORELLEC, Maurice PERON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Fabrice LOHER

